

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 17 décembre 2024

**Délibération  
N° 24.200.2**

**En exercice ... 37  
Présents ..... 25  
Votants ..... 31  
Pour ..... 31  
Contre ..... 0  
Abstention .... 0**

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - PORT DU  
CHICHOULET**

**PORT DÉPARTEMENTAL LE CHICHOULET -  
RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE AU LABEL  
« PAVILLON BLEU » POUR L'EXERCICE 2025**

Date de la convocation : 11/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre  
**Et le 17 décembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**25 Conseillers communautaires présents :** monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET.

**6 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Robert SENAL), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC), monsieur Philippe VIDAL (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT).

**6 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

**Secrétaire de séance :** madame Marcelle COUDERC.

\*\*\*\*\*

# Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 17 décembre 2024

---

## Port départemental Le Chichoulet – Renouvellement de la candidature au label « Pavillon Bleu » pour l'exercice 2025

---

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la convention de la délégation de service public relative à la gestion du port départemental « Le Chichoulet », signée le 6 juillet 2009 entre le département de l'Hérault et la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** les statuts de la régie autonome du port du Chichoulet ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 24 octobre 2024 ;

**Considérant** que Le Pavillon Bleu est un label environnemental et touristique attribué aux communes qui font des efforts en matière de gestion environnementale sur l'ensemble de leur territoire. Il a été créé par l'Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe en 1985 ;

**Considérant** qu'il est aujourd'hui présent dans 46 pays sur tous les continents, le Pavillon Bleu est devenu une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable. Garant d'une bonne qualité environnementale, le Pavillon Bleu hissé sur un port, véhicule une image positive dynamique auprès des résidents comme des visiteurs. En ce sens, il favorise aussi une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses ;

**Considérant** que les ports de plaisance labellisés sont quant à eux des lieux où la protection de l'environnement et du milieu marin est une priorité. Les plaisanciers ont accès à des aires de carénage sans rejets dans le milieu naturel, des systèmes de récupération des eaux usées des bateaux mais aussi à des zones de récupération des déchets spéciaux. Les ports de plaisance Pavillon Bleu proposent des activités environnementales pour sensibiliser plaisanciers et visiteurs à la fragilité du milieu ;

**Considérant** que pour obtenir le label, les collectivités doivent répondre à un certain nombre de critères en matière d'environnement général et d'aménagement, d'éducation à l'environnement, de gestion et qualité de l'eau, et de gestion des déchets ;

**Considérant** que le port est détenteur de ce label depuis 2011 ;

**Considérant** que ce projet est d'intérêt général pour La Domitienne, eu égard notamment à l'intégration du port du Chichoulet, dont elle est gestionnaire, dans un site Natura 2000 ;

**Considérant**, en conséquence, l'intérêt pour La Domitienne de se porter candidate à l'attribution dudit label en 2025, candidature dont les frais de participation s'élèvent à 755 euros ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

**A l'unanimité,**

**I. DÉCIDE** de renouveler la candidature de La Domitienne au label « Pavillon Bleu » pour le port du Chichoulet, pour l'année 2025.

**II. PRÉCISE** que les frais de participation à l'appel à candidature afférent s'élèvent à 755 euros.

**III. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**IV. PRÉCISE** que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

**V. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**VI. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **24 DEC. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **24 DEC. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Marcelle COUDERC

A handwritten signature in blue ink that reads 'Couderc'.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20241217-DELIB\_24\_20